

Simplifiez-vous la vie lorsque vous investissez dans le REEE de votre enfant

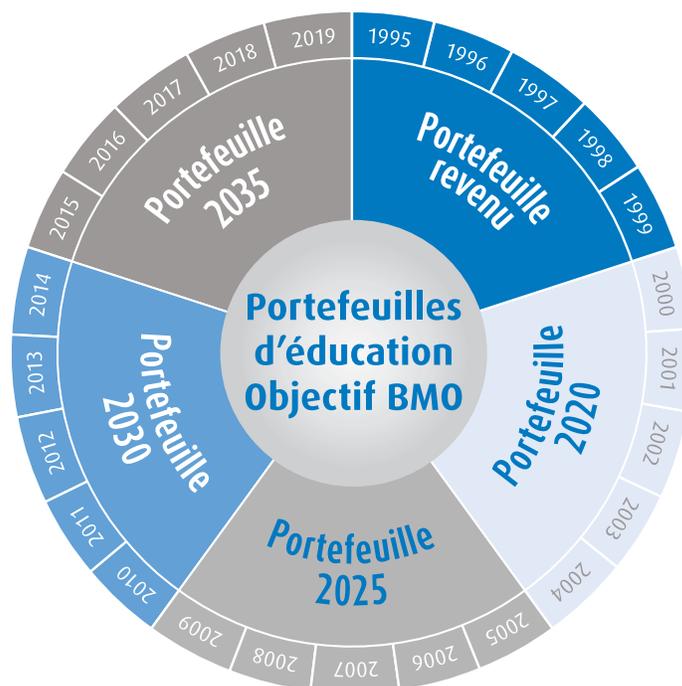


Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO proposent :

1 Une gestion de placement professionnelle
L'équipe des spécialistes de BMO Gestion d'actifs inc. crée votre portefeuille et en assure la gestion pour le bien de votre enfant.

2 Un portefeuille expressément conçu pour votre enfant
BMO Gestion d'actifs inc. met l'accent sur la plus-value dans les premières années du régime. Elle gère le portefeuille en fonction de la période durant laquelle votre enfant fréquentera un établissement d'enseignement postsecondaire. Le portefeuille devient graduellement plus prudent à mesure qu'approche la période durant laquelle votre enfant aura besoin de l'argent placé dans le régime. Vous pouvez dormir sur vos deux oreilles, sachant que votre argent est toujours bien placé.

3 Les meilleures idées de BMO Gestion d'actifs inc.
Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO font appel à une combinaison de fonds d'investissement et FNB à faible coût primés de sorte que vous bénéficiez en tout temps des meilleures idées de BMO Gestion d'actifs inc.



L'année de naissance de votre enfant – le pourtour du cercle – vous indique le Portefeuille d'éducation Objectif BMO qui convient.

Nous vous simplifions la vie!

Ces portefeuilles visent à réduire l'impact des fluctuations boursières au fur à mesure qu'approche l'année où votre enfant entreprendra ses études postsecondaires. Cette année-là, l'actif du régime sera placé dans le BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu. De cette manière, le capital sera protégé et votre enfant pourra commencer à puiser dans le régime pour en tirer un revenu stable.

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) présente de nombreux avantages, les suivants notamment :

- **Plus-value à l'abri de l'impôt**

Les gains de placement réalisés dans le cadre du REEE ne sont imposés que lorsque l'argent est retiré du REEE sous forme de paiements d'aide aux études (PAE). Les sommes ainsi retirées s'ajoutent alors au revenu imposable du bénéficiaire, revenu qui sera sans doute assujéti à un taux d'imposition moindre.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études**

Le gouvernement fédéral verse un certain montant dans le REEE au nom de l'enfant sous la forme d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Ce montant correspond à un maximum de 20 % de la première tranche de 2 500 \$ versée chaque année par le souscripteur au nom d'un bénéficiaire, sous réserve d'un maximum annuel de 500 \$ et d'un maximum à vie de 7 200 \$.

- **Subventions supplémentaires**

Si vous êtes un résident du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, ou si votre famille est à faible revenu, vous pourriez être admissible à d'autres subventions du gouvernement fédéral ou provincial.

Au cours des dernières années, le nombre et le type d'établissement d'enseignement postsecondaire admissibles aux paiements d'un REEE ont augmenté considérablement et comprennent pratiquement tous les types d'établissement que l'enfant peut choisir.

Apprenez-en davantage sur les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

Pour en savoir plus sur le type de REEE et les options de placement qui conviennent le mieux à votre famille, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou téléphoner au BMO Centre d'investissement, au **1-800-665-7700**.



Le saviez-vous?

Il existe deux types de REEE :

Un enfant

Le régime individuel (ou déterminé) est conçu pour un seul bénéficiaire; il est donc idéal pour les familles qui n'ont qu'un enfant. Par ailleurs, si vous souhaitez établir un REEE pour une personne avec laquelle vous n'avez pas de lien de parenté, c'est la seule option possible.

Plusieurs enfants

Le régime familial est attrayant pour les familles qui aimeraient avoir plusieurs enfants comme bénéficiaires, car les fonds détenus dans le REEE peuvent être utilisés par l'un des enfants si l'autre ou les autres décident de ne pas poursuivre d'études postsecondaires. On peut ajouter ou retirer en tout temps un bénéficiaire d'un régime familial.



Fonds d'investissement

© BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont ni assurés ni garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

BMO Groupe financier propose la présente publication à titre informatif seulement. Elle ne doit en aucun cas remplacer les conseils d'un professionnel sur la situation financière ou les besoins particuliers d'une personne. Le contenu de la publication ne doit pas être considéré comme une source de conseils personnels en matière d'investissement ni de planification fiscale, ni sur le plan juridique. Comme toujours, veuillez consulter votre représentant de BMO Groupe financier pour bien comprendre les répercussions personnelles, fiscales, juridiques ou de placement qui peuvent s'appliquer à votre situation particulière.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ce document sans approbation écrite.